
Nombre de membres

en exercice: 11

Nombre de Procuration

:0

Présents : 8

Votants: 8

Séance du mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre le conseil municipal régulièrement convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian RIGAUD.

Sont présents: Christian RIGAUD, Mylène ROCHE, Alexandra ROCA, Cyrielle GODEL, Rémy GUILLOT, Guilhem MARC, Nathalie MARC, Elizabeth PATRAO

Représentés:

Excuses: Edouard TRUYEN, Sèverine BOURNAS, Didier MAFFRE

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie MARC

Le quorum est atteint

- Approbation du PV de la séance du 25 Septembre 2023
- Convention Hérault Energie - Enfouissement réseaux
- DM n°3
- Questions diverses

Objet: Approbation du PV de la séance du 25 Septembre 2023

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 8 Représentés : 0 Votants : 8 Abstentions : 0 Pour:8 Contre : 0

Le PV est adopté

Objet: Convention Hérault Energie - Enfouissement des réseaux - DE 2023 032

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 8 Représentés : 0 Votants : 8 Abstentions : 0 Pour:8 Contre : 0

La délibération est adoptée

Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29

CONSIDERANT le projet d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication - Place de la Mairie, Plan de la ville et Rue du Gué; pour un montant prévisionnel de 231 052,63€ TTC à la charge de la commune.

CONSIDERANT qu'une convention avec Hérault Energie est nécessaire.

**Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré
A l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication - Place de la Mairie, Plan de la ville et Rue du Gué; pour un montant prévisionnel de 231 052,63€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Objet: DM N°3 - DE 2023 033

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 8 Représentés : 0 Votants : 8 Abstentions : 0 Pour:8 Contre : 0

La délibération est adoptée

Le Maire d'Usclas d'Hérault

expose au Conseil Municipal que les DM N°1 et N°2 ont créé un déséquilibre du budget de l'exercice 2023, ayant été oublié de compenser à la section recette d'investissement, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section fonctionnement		20 110,87€
FONCTIONNEMENT :			
023	Virement à la section d'investissement	20 110,87€	
61521	Entretien des terrains	-10 110,87€	
615232	Entretien, réparations réseaux	-10 000,87€	
TOTAL		0,00€	20 110,87€

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

VOTE en dépenses et en crédits les suppléments indiquées ci-dessus.

Séance levée